



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Commandes	2
Faculté de rétractation	2
Livraison	5
Prix	6
Expédition et transport	7
Installation	7
Conditions de règlement	7
Réserve de propriété	8
Force majeure	9
Garantie	9
Service après-vente	10
Propriété intellectuelle	10
Loi applicable et attribution de juridiction	11
Règlement extra judiciaire des litiges	11
Données personnelles	11

Toute commande de produits implique l'acceptation sans réserve par le Client et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document du Client, et notamment, sur toute conditions générales d'achat, sauf accord dérogatoire exprès et préalable de la société ABERS ROAD.

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les ventes de produits par la société ABERS ROAD, et ce, quel que soit le lieu de livraison de la marchandise vendue, sauf accord spécifique préalable à la commande et convenu par écrit entre les parties.

Tout autre document que les présentes conditions générales de vente et notamment, sans que cela soit exhaustif, catalogues, prospectus, publicités, notices n'a qu'une valeur informative et indicative, non contractuelle.

La société ABERS ROAD se réserve le droit de modifier les présentes conditions générales. Seules les conditions générales en vigueur à la date de la commande sont applicables au contrat en cours.

Les présentes conditions constituent le socle de la négociation commerciale entre professionnels. Dans les relations entre la société et le consommateur, les dispositions du Code de la consommation et les dispositions des présentes non contraires sont applicables.

Le fait pour notre société de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

Commandes

1 - Par commande, il faut entendre tout ordre portant sur nos produits figurant sur nos tarifs, et accepté par notre société, accompagnée du paiement de l'acompte éventuellement prévu sur le bon de commande. Dès réception de la commande et après confirmation écrite de notre société, celle-ci présente un caractère irrévocable pour le client.

2 - Toute demande de modification de la commande, en qualité et quantité, ne pourra être prise en compte que si elle est adressée par écrit, y compris par télécopie ou courrier électronique et est parvenue au plus tard, 5 jours après réception par notre société, de la commande initiale et en tout état de cause, avant l'expédition des produits. Elle devra être acceptée au préalable, et par écrit, par notre société.

En cas de modification de la commande par le Client, notre société sera déliée des délais convenus pour son exécution.

Faculté de rétractation

1 - Conformément aux articles L.221-18 et suivants du code de la consommation, le Client dispose d'un délai de 14 jours calendaires à compter de la conclusion du contrat ou de la réception de son article pour exercer son droit de rétractation sans avoir à motiver sa décision ni à supporter d'autres coûts à l'exception des frais de retour qui restent à sa charge.

Dans le cas d'une commande portant sur plusieurs articles livrés séparément le délai court à compter de la réception du dernier article.

Cette faculté de rétractation est applicable :

- Aux consommateurs,
- Aux professionnels lorsque les trois conditions suivantes sont respectées : le contrat doit être conclu hors établissement, l'objet du contrat ne doit pas entrer dans le champ d'activité principale du client, le nombre de clients de l'entreprise doit être inférieur ou égal à cinq.

2 - Pour exercer son droit de rétractation, le Client informe notre Société de sa décision de se rétracter soit en adressant une déclaration dénuée d'ambiguïté exprimant sa volonté de se rétracter, avant l'expiration du délai de 14 jours susmentionné.

Le Client peut également contacter notre Société par email [contact@abersroad.com] ou par téléphone [06.14.98.59.73].

Notre Société accuse réception, sans délai, de la rétractation du Client par email.

3 - Conformément aux dispositions de l'article L.221-28 du code de la consommation, le droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats :

1° De fourniture de services pleinement exécutés avant la fin du délai de rétractation et dont l'exécution a commencé après accord préalable exprès du consommateur et renoncement exprès à son droit de rétractation ;

2° De fourniture de biens ou de services dont le prix dépend de fluctuations sur le marché financier échappant au contrôle du professionnel et susceptibles de se produire pendant le délai de rétractation ;

3° De fourniture de biens confectionnés selon les spécifications du consommateur ou nettement personnalisés ;

4° De fourniture de biens susceptibles de se détériorer ou de se périmer rapidement ;

5° De fourniture de biens qui ont été descellés par le consommateur après la livraison et qui ne peuvent être renvoyés pour des raisons d'hygiène ou de protection de la santé ;

6° De fourniture de biens qui, après avoir été livrés et de par leur nature, sont mélangés de manière indissociable avec d'autres articles ;

7° De fourniture de boissons alcoolisées dont la livraison est différée au-delà de trente jours et dont la valeur convenue à la conclusion du contrat dépend de fluctuations sur le marché échappant au contrôle du professionnel ;

8° De travaux d'entretien ou de réparation à réaliser en urgence au domicile du consommateur et expressément sollicités par lui, dans la limite des pièces de rechange et travaux strictement nécessaires pour répondre à l'urgence ;

9° De fourniture d'enregistrements audio ou vidéo ou de logiciels informatiques lorsqu'ils ont été descellés par le consommateur après la livraison ;

10° De fourniture d'un journal, d'un périodique ou d'un magazine, sauf pour les contrats d'abonnement à ces publications ;

11° Conclus lors d'une enchère publique ;

12° De prestations de services d'hébergement, autres que d'hébergement résidentiel, de services de transport de biens, de locations de voitures, de restauration ou d'activités de loisirs qui doivent être fournis à une date ou à une période déterminée ;

13° De fourniture d'un contenu numérique non fourni sur un support matériel dont l'exécution a commencé après accord préalable exprès du consommateur et renoncement exprès à son droit de rétractation.

4 - Le Client dispose d'un délai de 14 jours calendaires à compter de la communication de sa décision de se rétracter pour retourner son article à notre Société, les frais de retour étant à la charge du Client. Le Client doit renvoyer son article au siège social. Les marchandises voyagent aux risques et périls du Client et à ce titre Le Client peut également rendre son article au siège de notre Société, aux jours et horaires d'ouverture.

5 - Remboursement

Le Client sera remboursé de la totalité des sommes versées, y compris les frais de livraison, au plus tard dans les quatorze (14) jours à compter de la date à laquelle notre Société est informée de la décision du Client de se rétracter.

Si le Client a expressément choisi un mode de livraison plus coûteux que le mode de livraison standard, seul le montant de la livraison standard sera remboursé.

Le remboursement pourra être différé jusqu'à récupération des biens ou jusqu'à ce que le Client ait fourni une preuve de l'expédition de ces biens.

Il sera effectué en utilisant le même moyen de paiement que celui utilisé par le Client pour la transaction initiale, sauf accord exprès du Client pour que le remboursement soit effectué par un autre moyen de paiement.

Les chèques-fidélité ou les cartes-cadeaux ne constituant pas des valeurs monétaires, ils ne peuvent être ni remboursés ni échangés. Le montant des commandes ayant fait l'objet d'un paiement en chèques-fidélité ou en cartes-cadeaux sera porté au crédit du compte du client pendant la durée de validité restant à courir du chèque-fidélité ou de la carte-cadeaux.

Toutefois, conformément à l'article L.221-23 du code de la consommation, la responsabilité du Client pourra être engagée par notre Société en cas de dépréciation du bien résultant de manipulations autres que celles nécessaires pour établir sa nature, ses caractéristiques et son bon fonctionnement. Pour établir la nature, les caractéristiques et le bon fonctionnement du bien le Client doit uniquement le manipuler et l'inspecter d'une manière qui lui serait également permise en magasin.

Le Client doit manipuler et inspecter l'article, pendant la période de rétractation, avec toute la précaution nécessaire.

6 - Conformément à l'article L. 221-27 du code de la consommation, l'exercice du droit de rétractation d'un contrat principal met automatiquement fin à tout contrat accessoire sauf si le contrat accessoire a été exécuté avant la fin du délai de rétractation.

Livraison

1 - Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre informatif et indicatif ; ceux-ci dépendant notamment, de la disponibilité des transporteurs et de l'ordre d'arrivée des commandes.

Notre société s'efforce de respecter les délais de livraison qu'elle indique à l'acceptation de la commande en fonction du délai logistique de référence dans la profession, et à exécuter les commandes, sauf force majeure, ou en cas de circonstances hors son contrôle, telles que grèves, gel, incendies, tempête, inondation, épidémies, difficultés d'approvisionnement, sans que cette liste soit limitative.

Les retards de livraison n'emportent ni annulation, ni modification du contrat.

Ceux-ci ne peuvent donner lieu à aucune pénalité ou indemnité, ni motiver l'annulation de la commande ou le refus des marchandises et ce, nonobstant l'existence de clauses contraires dans les éventuelles conditions d'achat du client.

2 - Si le client est un consommateur, le transfert des risques intervient au moment de la remise des produits à l'adresse de livraison qui est fournie ou au moment du retrait du colis auprès du transporteur.

Si le client est un professionnel, le transfert des risques intervient au moment de l'expédition de la marchandise.

3 – Le cas échéant, en cas de livraison en dehors du siège social, les marchandises voyagent aux risques et périls du Client qui doit vérifier le contenu des colis en présence du livreur et faire constater par écrit, les éventuelles anomalies sur le bordereau de livraison du transporteur, notamment, en cas d'avarie des marchandises livrées ou de manquants.

Conformément à l'article L 133-3 du Code de Commerce, les réclamations doivent être adressées par lettre recommandée avec accusé de réception, au transporteur dans les 3 jours de leur réception. Tout produit n'ayant pas fait l'objet de réserve, dans les formes et délais précités, sera considéré accepté par le client.

4 - Sans préjudice des dispositions à prendre par le client vis-à-vis du transporteur telles que décrites ci-avant, en cas de vices apparents ou de manquants, toute réclamation, quelle qu'en soit la nature, ne sera acceptée par notre société que si elle est effectuée par écrit et lettre RAR, à l'attention simultanée de notre Société, dans le délai de 3 jours précité.

Il appartient à l'acheteur de fournir toutes les justifications quant à la réalité des vices ou manquants constatés. Lorsqu'après contrôle, un vice apparent ou un manquant est effectivement constaté par notre société ou son mandataire, le client ne pourra demander à notre société, que le remplacement des articles non-conformes et/ou le complément à apporter pour combler les manquants, sans que ce dernier puisse prétendre à une quelconque indemnité ou à la résolution de la commande.

5. Aucun retour de marchandises ne sera accepté sans l'autorisation écrite et préalable de notre société.

Les marchandises devront nous être retournées dans leurs emballages et conditionnements d'origine, incluant tout accessoire et documentation, donc susceptibles d'être revendues à l'état neuf.

Ces retours devront être effectués dans un délai maximum de huit jours ouvrés, à compter de la date de réception du produit. Les frais et risques de retour sont à la charge de l'acquéreur.

Notre Société se réserve le droit d'appliquer une décote minimum de 20 % pour tout produit retourné non conforme, incomplet ou détérioré.

Prix

1 - Les Produits vendus par notre Société seront facturés sur la base du tarif public en vigueur au moment de la commande, majoré des taxes (et droits éventuels) en vigueur. Celui-ci peut être révisé à tout moment.

Les prix peuvent être en effet, sujets à des fluctuations liées notamment, aux variations des monnaies et aux changements de tarifs des fabricants.

Notre Société s'engage à informer le Client des changements tarifaires pouvant intervenir en relation avec les Produits vendus par notre Société.

Toute modification tarifaire sera automatiquement applicable à la date indiquée sur le nouveau tarif.

2 - Ouverture de compte

Pour toute ouverture de compte, il est impératif de fournir l'extrait de K-bis de la société cliente, un RIB et de remplir notre demande de renseignements commerciaux. Notre société aura également la faculté avant l'acceptation de toute commande, comme en cours d'exécution, d'exiger du client communication de ses documents comptables, et notamment des comptes de résultats même prévisionnels, lui permettant d'apprécier sa solvabilité.

Expédition et transport

En principe, les marchandises sont livrées et remises au siège social.

L'expédition pourra être organisée par notre Société sur devis. En toute hypothèse, le transport sera réalisé aux risques et périls du Client.

Installation

Dès lors que la réalisation de ce service est prévue expressément dans le devis, l'installation des matériels sera assurée par notre Société à l'adresse indiquée sur le devis. L'installation signifie uniquement le raccordement des matériels avec l'installation du Client. L'installation ne comprend aucune formation afférente à l'utilisation des matériels.

Conditions de règlement

1 – Un acompte égal à [50] % du prix de la commande TTC est exigé pour toute commande supérieure à [2000] Euros TTC, écotaxe incluse. Cet acompte est versé le jour de la commande.

2 - Une facture est établie pour chaque commande et délivrée au moment de la livraison. Elle est payable comptant (après déduction, le cas échéant, de l'acompte versé). Seul l'encaissement effectif et l'inscription du règlement au crédit du compte de notre société seront considérés comme valant complet paiement au sens des présentes conditions générales de vente.

3 - Les nouveaux clients devront ouvrir un compte client fournissant les documents et informations demandés. Cette première commande fera obligatoirement l'objet d'un règlement intégral avant livraison.

4 - Les clients ayant un compte ouvert peuvent bénéficier de conditions de paiement particulières qui seront à définir avec notre Société.

5 - En cas de retard de paiement, notre Société pourra suspendre toutes les prestations en cours, sans préjudice de tous autres recours de droit.

De convention expresse, tout défaut ou retard de paiement total ou partiel à l'échéance fixée entraînera de plein droit automatiquement, sans mise en demeure préalable, l'application des sanctions suivantes :

- L'obligation pour le Client de payer des intérêts de retard en appliquant à compter de la date d'échéance non respectée, sur l'intégralité des sommes dues et exigibles, calculés au taux égal à cinq fois le taux d'intérêt légal en vigueur,
- La déchéance du terme de la totalité des créances en cours. Le Prestataire exigera le règlement immédiat de toutes les échéances restant dues.
- Le remboursement des frais de recouvrement éventuellement exposés, d'un montant forfaitaire de 40 euros, pouvant être augmentés sur présentation de justificatifs conformément aux dispositions de l'article L. 441-6-I du Code de commerce, et le remboursement des frais judiciaires éventuellement exposés (frais, honoraires, etc.),
- Et le tout sans préjudice des indemnités de toute nature qui pourraient être mises à la charge du Client défaillant.

Le non-paiement des factures dans les délais entraînera automatiquement, sans mise en demeure préalable la perte des réductions qui auraient pu être accordées et/ou acquises au Client.

Toutes compensations ou toutes déductions réalisées unilatéralement par le Client seront traitées comme un défaut de paiement et entraîneront l'application des sanctions ci-dessus énoncées.

En cas de paiement par effet de commerce, le défaut de retour de l'effet sera considéré comme un refus d'acceptation assimilable à un défaut de paiement.

6 - Aucun paiement ne peut faire l'objet d'une compensation à la seule initiative du client, notamment, et conformément aux dispositions de l'article L.442-6-I-8° du Code de Commerce, en cas d'allégation par le client d'un retard de livraison ou de non-conformité des produits livrés, l'accord préalable et écrit de notre Société étant indispensable et ce, quelles que soient les dispositions éventuellement contraires pouvant figurer dans les éventuelles conditions d'achat du client.

Réserve de propriété

1 - De convention expresse entre le vendeur et l'acheteur, il est convenu que les marchandises vendues par notre Société resteront sa propriété jusqu'au parfait paiement par l'encaissement intégral du prix en principal et accessoires, qui seul opère le transfert de propriété. Toute clause contraire, notamment insérée dans les conditions générales d'achat, est réputée non écrite conformément à l'article L 624-16 du Code de Commerce. A défaut de paiement d'une seule échéance au terme convenu, la vente sera résolue de plein droit. A compter de la livraison des marchandises, l'acquéreur assumera seul la responsabilité de leur perte, destruction ou toute autre avarie, qui devront être couvertes par une assurance.

2 - Le client ne pourra revendre ses produits non payés que dans le cadre de l'exploitation normale de son entreprise et ne peut en aucun cas, nantir ou consentir de sureté sur ses stocks impayés. En cas de défaut de paiement, le client s'interdira de revendre les stocks à concurrence de la quantité de produits impayés

3 - Notre société pourra faire jouer les droits qu'elle détient au titre de la présente clause de réserve de propriété, pour l'une quelconque de ses créances sur la totalité de ses produits en possession du client, ces derniers étant conventionnellement présumés être ceux impayés, et notre société pourra les reprendre ou les revendre en dédommagement de toutes ses factures impayées, sans préjudice de son droit de résolution des ventes en cours.

4 - En cas de procédure de sauvegarde de justice, de mise en redressement judiciaire ou de mise en liquidation judiciaire de l'acheteur, les commandes en cours seront automatiquement annulées et notre société se réserve le droit d'interdire toute utilisation et de revendre des marchandises restant en stock.

5 - Si au mépris de l'interdiction expresse de revente, les produits, objet de la réserve de propriété, ont été revendus par le client, la créance de notre Société sera automatiquement transportée sur la créance du prix des produits ainsi vendus par le client, sans préjudice d'éventuels dommages et intérêts à la charge du client.

6 - Le Client cède dès à présent à notre Société toutes créances qui naîtraient de la revente des produits impayés sous réserve de propriété.

7 - Le Client s'oblige à informer tout tiers, notamment en cas de saisie, du fait que les produits sous clause de réserve de propriété appartiennent à notre société, et à informer notre société immédiatement de toute saisie ou opération similaire.

Notre société pourra également exiger en cas de non-paiement d'une facture à échéance, la résolution de la vente après envoi d'une simple mise en demeure. De même, notre société pourra unilatéralement, après envoi d'une mise en demeure, dresser ou faire dresser un inventaire de ses produits en possession du client, qui s'engage d'ores et déjà à laisser libre accès à ses entrepôts, magasins ou autres à cette fin, veillant à ce que l'identification des produits soit toujours possible.

Force majeure

En cas de retard d'exécution ou d'inexécution de l'une des obligations prévues par le contrat de vente, la partie ne pouvant exécuter son obligation ne sera pas considérée comme défaillante ni tenue à réparation, si l'exécution de l'obligation a été rendue impossible par un cas de force majeure, sous réserve que la partie se trouvant affectée par le cas de force majeure en informe immédiatement l'autre partie par écrit.

La force majeure s'entend de l'évènement tel que défini à l'article 1218 du code civil. Si l'empêchement est temporaire, l'exécution de l'obligation est suspendue à moins que le retard qui en résulterait ne justifie la résolution du contrat. Si l'empêchement est définitif, c'est-à-dire s'il se poursuit au-delà d'une période de trois (3) mois à compter de la notification écrite du cas de force majeure, le contrat est résolu de plein droit avec effet immédiat et les parties sont pleinement libérées de leurs obligations.

Garantie

1 - Sauf mention contraire, la garantie d'un matériel neuf est strictement limitée à la "garantie du constructeur" du matériel.

Les conditions de garanties offertes par le constructeur seront communiquées à toute personne qui en fait la demande. Pour pouvoir bénéficier de la "garantie constructeur des produits", il convient impérativement de conserver la facture d'achat du produit délivrée par notre Société.

En tout état de cause, notre responsabilité, en qualité de revendeur de produits finis, est exclue pour tout dommage résultant de toute vente de matériel. Cette clause a vocation à s'appliquer sur toute vente consentie par le vendeur. Dans les ventes de matériels neufs, la responsabilité du vendeur quel que soit son fondement, et quelle que soit la nature des dommages matériels ou financiers, directs ou indirects, est strictement limitée à l'échange ou au remboursement du matériel vendu.

Eu égard à la spécificité des produits et en application des conditions imposées par les fournisseurs, la responsabilité du vendeur est exclue quant aux dommages de toutes sortes consécutifs aux dysfonctionnements des matériels ou logiciels vendus, quelles que soient leur origine et leur nature.

2 - Les matériels vendus par notre Société sont couverts par la garantie légale des vices cachés, au sens de l'article 1641 du Code Civil.

Le vice caché s'entend d'un défaut de réalisation du produit le rendant impropre à son usage et non susceptible d'être décelé par l'acheteur, avant son utilisation.

La garantie est limitée au remplacement des pièces défectueuses, sans que le client puisse prétendre à l'obtention de dommages et intérêts pour quelque cause que ce soit. Notre Société ne saurait davantage être tenue pour responsable du préjudice matériel ou corporel direct ou indirect, ainsi que des préjudices résultant notamment de la privation de jouissance des marchandises subis par le client, ses employés ou tous autres tiers, pendant la durée des réparations

Notre garantie ne s'applique qu'aux produits qui sont régulièrement devenus la propriété de l'acheteur.

Celle-ci est limitée aux 6 premiers mois d'utilisation. Nos produits sont réputés utilisés par nos clients au plus tard, dans les 3 mois de la mise à disposition. En toute hypothèse, nos clients doivent justifier de la date du début d'utilisation. Notre Garantie cessera de plein droit à l'issue de cette période.

Notre garantie cesse de plein droit dès lors que notre client ne nous a pas avertis du vice allégué par LRAR, dans un délai de 15 jours francs à compter de la découverte du vice.

3 - La garantie est exclue en cas de mauvaise utilisation, de réparation effectuée par un revendeur non agréé, de détérioration liée à un choc ou à des phénomènes d'usure, notamment du moteur, des têtes magnétiques, courroies, galets presseurs, embrayages, poulies, oreillettes de casques, batteries et diamants.

Celle-ci est également exclue lorsque les défauts et détériorations de produits livrés sont consécutifs à des conditions anormales de stockage et/ou de conservation chez le client, notamment, en cas d'accident de quelque nature que ce soit.

D'autre part, toute transformation ou altération d'un appareil est interdite et à ce titre, exclusive de toute garantie

En aucun cas, la responsabilité de notre Société ne saurait être mise en cause du fait des dommages et/ou usures résultant du montage ou de l'installation défectueuse des marchandises.

4 - Sous réserve de relever du champ d'application de la garantie et de l'acceptation expresse de notre Société, les matériels à réparer doivent nous parvenir, soigneusement emballés, en port payé. Ils seront retournés par nos soins en port payé. Afin de bénéficier d'une réparation au titre de la garantie, la facture d'achat doit accompagner tout matériel à réparer.

Service après-vente

1 - Le service après-vente couvre toute réparation non prise en charge par la garantie prévue à l'article ci-dessus. Les réparations réalisées dans le cadre du service après-vente sont effectuées à titre payant et sont garanties 3 mois à compter de la date de facturation.

Les réparations sont effectuées après acceptation du devis par le Client. Cette garantie s'applique exclusivement à la réparation elle-même, et non à la totalité de l'appareil. La garantie ne s'applique qu'à la réparation effectuée pour la panne constatée et solutionnée par notre Société.

2 - Pour tout utilisateur n'étant pas client en compte au sein de notre Société, les réparations et achats de pièces détachées sont payables au comptant avant toute intervention.

3 - Pour les clients ayant un compte ouvert, les factures de notre Société sont payables par virement sous 10 jours sans escompte.

4 - Tout devis non accepté par le client fera l'objet d'une facturation forfaitaire de 45 euros HT. Sans réponse dans un délai de trente jours, toute marchandise en notre possession sera mise à disposition du client pour enlèvement.

5 - Tout produit, mis à disposition du client pour enlèvement et n'ayant pas été retiré dans un délai de trois mois, deviendra de plein droit la propriété de notre Société.

Propriété intellectuelle

Notre Société est titulaire ou licenciée de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle couvrant les produits vendus au client sous toutes les marques que nous utilisons.

Les produits livrés par notre Société ne pourront être revendus que dans leur présentation d'origine et dans des conditions conformes à leur image de marque.

Loi applicable et attribution de juridiction

Les présentes conditions sont régies par la loi française et soumises à la juridiction exclusive des tribunaux français. Tout différend relatif aux présentes conditions sera tranché par le tribunal de commerce de BREST auxquelles les parties attribuent une compétence exclusive, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité des défendeurs. Par exception, tout différend relatif aux présentes conditions impliquant un consommateur sera soumis aux règles légales de compétence d'attribution et territoriale.

Règlement extra judiciaire des litiges

Les consommateurs résidants sur le territoire de l'union européenne ont la possibilité d'utiliser la plateforme mise en place par la commission européenne, pour le règlement extrajudiciaire de litiges relatifs à des obligations contractuelles résultants de contrats de vente en ligne.

Abers Road est tenu de vous informer de l'existence de cette plateforme de Règlement en Ligne des Litiges : <https://webgate.ec.europa.eu/odr/main/?event=main.home.show>

Données personnelles

Les informations nominatives et données personnelles concernant le Client sont nécessaires à la gestion de la commande et aux relations commerciales. Elles peuvent être transmises aux sociétés qui contribuent à ces relations telles que celles chargées de l'exécution des services et commandes pour leur gestion, exécution, traitement et paiement. Ces informations et données sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires et ainsi que pour nous permettre d'améliorer et personnaliser les services que nous vous proposons et les informations que nous vous adressons. Lors de l'établissement d'un devis ou d'une facture, un Formulaire de consentement d'utilisation de données personnelles sera conjointement remis au client. Il lui appartiendra de le compléter et de le retourner à la SASU Abers Road à l'adresse indiquée sur celui-ci.

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 et au Règlement Général européen sur la Protection des Données (RGPD) en vigueur à compter du 25 mai 2018, le Client dispose d'un droit d'accès et de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant. Il lui suffit d'écrire à la Société par mail à l'adresse suivante [contact@abersroad.com] ou par courrier au siège social, en indiquant ses nom, prénom, e-mail adresse et si possible sa référence client. Conformément à la réglementation en vigueur, sa demande doit être signée et accompagnée de la photocopie d'un titre d'identité portant sa signature et préciser l'adresse à laquelle doit parvenir la réponse. Une réponse sera alors adressée dans un délai de 2 mois suivant la réception de la demande.

En fonction des choix du Client émis lors de la création ou consultation de votre compte, il sera susceptible de recevoir des offres de la Société, ainsi que de sociétés et enseignes partenaires comme indiqué lors de la création du compte. S'il ne le souhaite plus, le Client peut à tout moment en faire la demande à la Société dans les conditions visées ci-avant.

Existence d'une liste d'opposition au démarchage téléphonique : Si le numéro de téléphone du Client est recueilli à l'occasion de la création de son compte ou de la passation de sa commande, ses coordonnées téléphoniques ne seront utilisées que pour la bonne exécution de ses commandes ou pour le contacter afin de lui proposer de nouveaux services. Sans préjudice de ce qui précède, conformément aux dispositions légales, le Client est informé qu'il peut, s'il le souhaite, s'inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique. Il peut s'inscrire gratuitement sur cette liste qui s'impose à tous les professionnels à l'exception de ceux avec lesquels il a déjà conclu un contrat.